Ventabren, le lundi 4 novembre 2019



A l'attention des parents d'élèves du groupe scolaire Edouard Peisson

## Le PDES et ses aménagements

Un arrêté préfectoral rend obligatoire le Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES). En plus d'être une obligation, il s'agit d'un enjeu majeur pour la santé des enfants et l'environnement.

Le PDES de Ventabren résulte d'un partenariat tripartite entre la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves. Son but est de limiter les émissions de microparticules et de dioxyde, notamment d'azote, autour des écoles. Leur stagnation peut durer des heures alors que les enfants vont à la récréation ou participent aux séances d'éducation sportive dans la cour.

## Les aménagements

Après un état des lieux et une enquête menée auprès des parents d'élèves en 2017, les aménagements mis en place répondent aux besoins exprimés sur les déplacements piétons et le stationnement :

- Les aires de dépose-minute ont pour vocation d'alléger la circulation,
- Les barrières permettent aux enfants de rejoindre l'école en toute sécurité depuis les aires de dépose-minute.
- Des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) encadrent les passages piétons qui se trouvent aux abords de l'école jusqu'aux aires de dépose-minute de la rue du Berry.

## Les alternatives

Il existe des alternatives aux transports en voitures individuelles :

- le covoiturage peut être organisé avec des voisins.

- le transport collectif : notre commune bénéficie d'un ramassage scolaire spécifique

pour les enfants fréquentant le groupe scolaire Edouard Peisson. L'itinéraire est flexible

et peut être adapté en fonction des demandes et des besoins des personnes inscrites,

dans la mesure où le nouvel arrêt peut s'intégrer au parcours existant et à la durée du

trajet. Sur chaque trajet (aller et retour), un accompagnateur (ASVP) est présent dans le

bus avec les enfants.

Attention: un adulte devra obligatoirement accompagner l'enfant jusqu'à sa montée

dans le bus et l'accueillir à son retour.

Toutes les informations sont sur le site <u>www.ventabren.fr</u> ou sur le Portail Famille. Vous

pouvez aussi vous adresser au pôle enfance jeunesse au 04.84.47.01.55.

- un accueil est organisé par la municipalité de 7h30 à 8h15 : au centre de loisirs pour les

élémentaires et à l'école maternelle pour les maternelles.

Appel à bénévoles

Afin de limiter les flux de véhicules aux abords du groupe scolaire, nous recherchons des

personnes bénévoles pouvant guider les enfants jusqu'à l'école en toute sécurité.

Parents d'élèves ou personnes à la retraite, votre assistance sera précieuse pour

accompagner leurs premiers pas en autonomie vers l'école.

Personne à contacter : accueil@mairie-ventabren.fr

En vous remerciant de la considération que vous porterez à cette initiative.

**Alexandra GAZZANO** 

Directrice du Service Enfance-Jeunesse

Téléphone: 04 42 28 88 63 - 06 89 81 81 83

Courriel: direction.eje@mairie-ventabren.fr